

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE

---

SESSION DU LUNDI 27 MARS 2006

---

## ORDRE DU JOUR

---

RAPPORT CG.2006.27/03. :

### - JEUNESSE ET CADRE DE VIE -

#### - ENSEIGNEMENT, SPORT, JEUNESSE -

1/101 - Aide en faveur du football - Demandes de subvention de fonctionnement des clubs de l'US Avranches/Mont Saint-Michel et du Football Club Saint-Lô Manche (saison 2005/2006).

1/102 - Convention tripartite relative à la mise à disposition par le Rectorat de l'Académie de Caen de fichiers individuels anonymisés.

#### - CULTURE -

1/201 - Cinéma Les Drakkars - Aide à la création d'un documentaire à la mémoire de M. ROULAND.

#### - ENVIRONNEMENT -

1/301 - Désignation des représentants du Conseil général aux Comités de pilotage des Sites d'Importance Communautaire (Réseau Natura 2000).

1/302 - Candidature à un contrat d'objectif "Bois Energie" du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, des Communautés de Communes de CANISY et de MARIGNY.

### - AFFAIRES SOCIALES -

#### - PERSONNES ÂGÉES -

2/101 - Mise en place du CODERPA de la Manche.

#### - LUTTE CONTRE L'EXCLUSION -

2/401 - Décentralisation – Mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement et du Fonds d'Aide et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

## **- ECONOMIE -**

### **- DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, ARTISANAT, COMMERCE -**

3/201 - Aménagement des terrains occupés par l'entreprise Euromoteurs dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

3/202 - Désignation des représentants du Conseil Général à la Commission Locale du Comité Régional de l'Habitat (CRH).

3/203 - Plan de diversification et de pérennisation de la SAS Constructions Mécaniques de Normandie à CHERBOURG-OCTEVILLE.

3/204 - Aides en faveur des entreprises – Délégation à la Commission Permanente.

### **- TOURISME, RELATIONS EXTÉRIEURES -**

3/301 - Association Normandie Mémoire.

## **- INFRASTRUCTURES -**

### **- PORTS, LIAISONS MARITIMES, DÉFENSE CONTRE LA MER, AÉROPORTS -**

4/101 - Travaux de défense contre la mer des terres agricoles – Union des Associations Syndicales du Bassin Inférieur de la Vire.

4/102 - Motion aéroport de CARPIQUET.

### **- ROUTES, RÉSEAUX -**

4/201 - Convention avec la Direction Régionale de l'Équipement pour la mise à disposition de la base de données sur la "tache urbaine" en Basse-Normandie.

### **- TRANSPORTS -**

4/301 - Avis demandé par Monsieur le Préfet de Région sur la dissolution du Syndicat mixte pour la modernisation de la ligne ferroviaire MANTES/CAEN/CHERBOURG.

## **- AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE -**

501 et 501 bis - Créations de poste – Transformation de poste.

502 et 502 bis - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2006.

503 - Fixation du taux des droits d'enregistrement.

**- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET PROSPECTIVE -**

601 Normandy Day (6 juin 2006).

-

**SÉANCE du CONSEIL GÉNÉRAL**

**LUNDI 27 MARS 2006**

L'an deux mil six, le lundi 27 mars, à 9 heures 30, le Conseil Général de la Manche, dûment convoqué le 3 mars 2006, s'est réuni à la Maison du Département, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François LE GRAND, Président du Conseil Général.

**Etaient présents :**

Dr Jean-François LE GRAND, Président,

MM. LEMOINE, HALBECQ, GANNÉ, Mme BRÉCY, MM. GUESDON, QUINQUENEL, BAZIRE, HUET, TRÉHET, BEAUFILS, Mme CHANONI, MM. CHENEL, LEFÈVRE, LELANDAIS, Vice-présidents,

MM. BIHET, BIZET, BOËM, COULON, DELAUNAY, DESLOGES, DESTAIS, ENGUERRAND, FONTAINE, GUILLOU, HOUEL, HUGUET, LABARRIÈRE, LARIVIÈRE, LAURENT, LE MAUX, Mme LEBACHELEY, MM. LEBRESNE, LENORMAND, LERENARD, LESAGE, LOUISET, NÉEL, NICOLLE, PÉRIER, PILLET, REMOUÉ, RENAUX, RIPOUTEAU, ROUSSEAU, SOURISSE, THOUVENOT.

**Etaient excusés :**

MM. BECK, BRIÈRE (pouvoir au Docteur LE GRAND), CARUHEL, DEWITTE, LEMIÈRE.

**Secrétaire de séance :**

Dr LABARRIÈRE.

\* \* \*

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et après avoir pris connaissance des rapports du Président du Conseil Général et entendu le rapporteur compétent, le Conseil Général a délibéré comme suit :



- JEUNESSE ET CADRE DE VIE -

**- ENSEIGNEMENT, SPORT, JEUNESSE -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 1/101 - Aide en faveur du football - Demandes de subvention de fonctionnement des clubs de l'US Avranches-Mont Saint-Michel et du Football Club Saint-Lô Manche (saison 2005/2006).**  
(rapporteur : Monsieur LAURENT)

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général donne son accord, avec 9 abstentions, à l'attribution, dans les conditions exposées dans le rapport, d'une subvention complémentaire de 15 000 € à chacun des clubs de football suivants, pour la saison sportive 2005/2006 :

- U.S. Avranches-Mont Saint-Michel,
- Football Club Saint-Lô Manche.

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 1/102 - Convention tripartite relative à la mise à disposition par le Rectorat de l'Académie de Caen de fichiers individuels anonymisés.**  
(rapporteur : Monsieur LAURENT)

Rappelant que, lors de sa séance du 2 décembre dernier, il a notamment donné son accord :

- au lancement d'une étude portant sur la structuration et l'organisation des savoirs sur le territoire de la Manche,
- à l'engagement de la procédure permettant de désigner le cabinet d'étude chargé de cette mission.

Considérant que :

- après consultation, le cabinet "Territoires 2100", situé à Besançon a été retenu,
- Monsieur le Recteur a adressé une convention tripartite entre le Rectorat, le Département et le cabinet "Territoires 2100" définissant pour l'essentiel les conditions dans lesquelles s'effectue la mise à disposition du fichier individuel anonymisé des élèves et l'usage uniquement statistique des données transmises, les contractants s'engageant à protéger l'accès aux données,

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général :

- approuve cette convention, telle qu'elle est annexée au rapport,
- autorise le Président à la signer.

**- CULTURE -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03.1/201 - Cinéma Les Drakkars - Aide à la création d'un documentaire à la mémoire de M. Rouland.**  
(rapporteur : Monsieur TRÉHET)

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide :

- d'accorder, dans les conditions exposées dans le rapport, une subvention de 10 000 € à la société Les Drakkars,
- d'autoriser le Président à signer avec cette société une convention précisant les contreparties attendues par le Département et qui concernent :
  - la mention obligatoire du soutien départemental au générique du documentaire et dans toutes les actions de promotion qui pourraient être réalisées,
  - la remise de copies à des fins de conservation, au profit des archives départementales.

**- ENVIRONNEMENT -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 1/301 - Désignation des représentants du Conseil général aux Comités de pilotage des Sites d'Importance Communautaire (Réseau Natura 2000).**  
(rapporteur : Monsieur GUILLOU)

Compte tenu des éléments d'information fournis et des avis de ses commissions,

Le Conseil Général :

- désigne les Conseillers Généraux suivants, pour siéger dans les comités de pilotage des Sites d'Importance Communautaire (Réseau Natura 2000) :

Sites	Titulaires	Suppléants
Iles Chausey	Mme Rolande BRÉCY	M. Daniel CARUHEL
Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou	M. Erick BEAUFILS	Dr Jean-Marie REMOUÉ
Havre de St Germain sur Ay et	Mme Jacqueline CHANONI	M. le Président LE GRAND

landes de Lessay		
Littoral Ouest du Cotentin de Saint-Germain sur Ay au Rozel	M. Dieudonné RENAUX	M. Jean-Pierre ENGUERRAND
Massif dunaire d'Héauville-Vauville	Dr François ROUSSEAU	M. Michel LAURENT
Côtes et landes de la Hague	M. Michel LAURENT	Dr François ROUSSEAU
Caps et marais arrière littoraux de Barfleur au Cap Lévi	Mme Christine LEBACHELEY	M. Philippe LEBRESNE
Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue	M. Philippe LEBRESNE	Mme Christine LEBACHELEY
Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	Mme Rolande BRÉCY	M. Hervé HOUEL
Vallée de la Sée	M. Guenhaël HUET	M. Albert BAZIRE
Bassin de l'Airou	M. Jean-Yves GUILLOU	M. Guy NICOLLE
Landes du Tertre Bizet et Fosse-Arthur	Dr Hubert GUESDON	Me Gabriel DESTAIS
Baie du Mont-Saint-Michel	M. Patrick LARIVIÈRE	M. le Président LE GRAND

- donne voix délibérative à ces représentants pour les réunions de comités de pilotage.

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 1/302 - Candidature à un contrat d'objectif "Bois Energie" du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, des Communautés de Communes de CANISY et de MARIGNY.**  
(rapporteur : Monsieur GUILLOU)

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide :

- d'approuver les dispositions du rapport et donc de valider le contrat d'objectif "Bois Energie" du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, des Communautés de Communes de CANISY et de MARIGNY, joint en annexe à ce rapport,

- d'autoriser le Président à le signer,

- de fixer la période de prise en compte des dépenses réalisées au titre de 2006 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre,



- d'inscrire, lors de la session de juin, sur le fonds de développement du territoire, les crédits nécessaires au programme 2006.

**- AFFAIRES SOCIALES -****- PERSONNES ÂGÉES -****DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 2/101 - Mise en place du CODERPA de la Manche.**

(rapporteur : Docteur LEFÈVRE)

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil Général décide de compléter la composition du CODERPA comme suit :

- suppléant du Président du Conseil Général : Dr LEFÈVRE,
- membres titulaires : M. LELANDAIS, Dr LE MAUX,
- membres suppléants : M. NICOLLE, M. THOUVENOT.

**- LUTTE CONTRE L'EXCLUSION -****DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 2/401 - Décentralisation - Mise en œuvre du Fonds Solidarité Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté**

(rapporteur : Monsieur LELANDAIS)

Considérant la délibération CG.2005.IV.2/401 – Décentralisation – Mise en œuvre du Fonds de Solidarité pour le Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté,

Suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide de substituer à la formulation « d'autoriser le Département à signer » la mention « d'autoriser le Président à signer ».

- ÉCONOMIE -

**- DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, ARTISANAT, COMMERCE -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 3/201 - Aménagement des terrains occupés par l'entreprise Euromoteurs dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.**  
(rapporteur : Monsieur COULON)

Rappelant que :

- la société EUROMOTEURS a été créée dans le cadre de la reprise des actifs de la Compagnie Générale des Moteurs Electriques,

- lors de la session du 1<sup>er</sup> trimestre 2005, il a autorisé le Président à signer avec l'État, la Région de Basse-Normandie et le Département du Calvados, une convention avec EUROMOTEURS afin de soutenir son projet de restructuration,

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide, avec 1 abstention :

- de réaliser l'opération d'aménagement décrite dans le rapport dans le cadre d'une concession publique d'aménagement,

- que cette opération, du fait du territoire relativement réduit sur lequel elle porte, ne modifie pas de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de Saint-Lô et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu à une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants et les associations locales,

- d'approuver le cahier des charges et d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation.

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 3/202 - Désignation des représentants du Conseil Général à la Commission Locale du Comité Régional de l'Habitat (CRH).**  
(rapporteur : Monsieur COULON)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide :

- de désigner Monsieur GANNÉ, en tant que titulaire, et Maître HUGUET, en tant que suppléant, pour siéger à la commission territoriale de la Manche du CRH,

- de donner à ces conseillers généraux une voix délibérative.

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 3/203 - Plan de diversification et de pérennisation de la SAS Constructions Mécaniques de Normandie à CHERBOURG-OCTEVILLE.**

(rapporteur : Monsieur COULON)

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide, avec 1 abstention :

- d'attribuer, dans les conditions exposées dans le rapport, à la SAS Constructions Mécaniques de Normandie à CHERBOURG-OCTEVILLE, une subvention de 2,6 M € au lieu et place d'une subvention de 1,5 M € et d'une avance remboursable de 1,1 M €, pour la mise en place d'un plan de diversification et de pérennisation de l'entreprise,

- d'approuver le projet de protocole d'accord à intervenir entre l'entreprise, l'État, la Région et le Département, tel qu'il est joint au rapport,

- d'autoriser le Président à le signer le moment venu,

Etant précisé que l'accord de la Commission Européenne devra avoir été obtenu avant tout versement de l'aide départementale.

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 3/204 - Aides en faveur des entreprises – Délégation à la Commission Permanente.**

(rapporteur : Monsieur COULON)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide, pour répondre à l'urgence posée par l'implantation d'une entreprise, de saisir directement la Commission Permanente et de lui donner délégation à cet effet.

**- TOURISME, RELATIONS EXTÉRIEURES -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 3/301 - Association Normandie Mémoire.**

(rapporteur : Madame BRÉCY)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil Général décide d'attribuer, dans les conditions exposées dans le rapport, une subvention de 19 800 € à l'Association « Normandie Mémoire » au titre de l'année 2006.

**- INFRASTRUCTURES -**

**- PORTS, LIAISONS MARITIMES, DÉFENSE CONTRE LA MER, AÉROPORTS -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 4/101 - Travaux de défense contre la mer des terres agricoles – Union des Associations Syndicales du Bassin Inférieur de la Vire.**  
(rapporteur : Monsieur BEAUFILS)

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général donne son accord à l'attribution, dans les conditions exposées dans le rapport, d'une subvention de 41 000 €, à l'Union des Associations Syndicales du Bassin Inférieur de la Vire, pour la réalisation des travaux de remplacement des portes à flots n°3 et 4 de la passe marinière, sur la rive droite de la Vire.

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 4/102 - Motion aéroport de CARPIQUET.**  
(rapporteur : Docteur LEMOINE)

Le maire de Deauville ainsi que les présidents des conseils régionaux de Haute et de Basse-Normandie ont annoncé le 15 mars leur volonté de faire de Deauville-Saint Gatien l'aéroport de référence au niveau interrégional et international. But annoncé : donner une nouvelle dimension au triangle métropolitain Caen-Rouen-Le Havre.

A ce titre, a été décidée la création d'un syndicat mixte « aéroport de Deauville-Normandie » avant l'été afin de soutenir le développement de cette plate-forme aéroportuaire. Une égalité de sièges entre les trois collectivités sera réalisée. Pour son financement estimé à 300 000 €, Deauville devrait abonder à hauteur de 5 %, les deux régions se partageant le reste de la charge, la Chambre de commerce du Pays d'Auge conservera pour sa part la gestion de l'aéroport.

Le Conseil général de la Manche soucieux de l'aménagement équilibré de son territoire rappelle que seul le site de Caen-Carpiquet permet de contribuer de façon significative à un désenclavement aéroportuaire de qualité de l'ensemble de la Basse-Normandie compte tenu de son activité et des investissements déjà réalisés par le passé.

De surcroît, la localisation de Caen-Carpiquet fait de cet aéroport non seulement celui de la grande agglomération caennaise mais aussi celui de toute la région puisque étant distant d'environ 1h30 maximum pour les habitants les plus éloignés. Si un autre aéroport bas-normand devait concentrer l'essentiel des efforts du Conseil régional de Basse-Normandie cela aurait comme effet d'attirer fatalement les habitants vers des aéroports plus proches et déjà attractifs comme ceux de Paris, mais aussi ceux de Rennes ou de Nantes, ces deux derniers étant en plein développement pour l'international.

Le Conseil Général, à la majorité, 12 étant contre et 4 s'abstenant :

- demande donc avec énergie au Conseil régional de Basse-Normandie de poursuivre ses investissements autres que ceux liés à la sécurité sur l'aéroport de Caen-Carpique, seul aéroport de Normandie à accueillir plus de 100 000 passagers et à équilibrer ses comptes,

- souhaite ainsi que la Région fasse de Caen-Carpique l'aéroport de référence national et international de Basse-Normandie.

**- ROUTES, RÉSEAUX -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 4/201 - Convention avec la Direction Régionale de l'Équipement pour la mise à disposition de la base de données sur la "tache urbaine" en Basse-Normandie.**

(rapporteur : Monsieur BEAUFILS)

Considérant que la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) propose le prêt gratuit d'une base de données d'occupation des sols bâtis en Basse-Normandie,

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante à passer avec la Direction Régionale de l'Équipement,

- de donner délégation à la Commission Permanente :

- pour le suivi du dossier SIG,
- et, notamment pour l'examen des conventions de prêt de données,
- pour autoriser le Président à signer ces documents.

**- TRANSPORTS -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 4/301 - Avis demandé par Monsieur le Préfet de Région sur la dissolution du Syndicat mixte pour la modernisation de la ligne ferroviaire MANTES/CAEN/CHERBOURG.**

(rapporteur : Monsieur BEAUFILS)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat mixte pour la modernisation de la ligne ferroviaire Mantes/Caen/Cherbourg.

**- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET PROSPECTIVE -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 601 - Normandy Day (6 juin 2006).**  
(rapporteur : Docteur HALBECQ)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil Général, à la majorité, 12 étant favorables, décide le rejet de la demande d'aide présentée par l'association Normandy Day.

**- AFFAIRES FINANCIÈRES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE -**

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 501 et 501 bis - Créations de poste - Transformation de poste.**

(rapporteur : Docteur LABARRIÈRE)

Compte tenu des éléments d'information fournis et suivant l'avis de ses commissions,

Le Conseil Général donne son accord :

- à la création, dans les conditions exposées dans le rapport :

- d'un poste de rédacteur territorial (indices bruts 298/544) - Coût annuel : 30 345 €,
- d'un poste de collaborateur de Cabinet en application de l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 87. 1004 du 18 décembre 1987, et ce pour une durée d'un an,

- à la transformation, dans les conditions exposées dans le rapport, d'un poste de collaborateur de Cabinet en un poste de Directeur de la Communication,

Etant précisé que la rémunération de la personne qui sera recrutée sur ce poste sera fixée à l'occasion d'une prochaine session.

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 502 et 502 bis - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2006.**

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et suivant l'avis de sa Commission des affaires financières et de l'administration générale,

Le Conseil Général décide, à la majorité, 12 étant contre, d'augmenter uniformément de 6 % les taux de la fiscalité directe départementale 2006 et, en conséquence, de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,95 %
- Taxe sur foncier bâti : 12,58 %
- Taxe sur foncier non bâti : 29,57 %
- Taxe professionnelle : 7,44 %

**DÉLIBÉRATION CG.2006.27/03. 503 - Fixation du taux des droits d'enregistrement.**

(rapporteur : Madame CHANONI)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et suivant l'avis de sa Commission des affaires financières et de l'administration générale,



Le Conseil Général décide de maintenir à 3,60 % le taux du droit d'enregistrement prévu à l'article 1594 D du Code Général des Impôts et de maintenir l'abattement de 30 400 € décidé en 1997 pour les zones de revitalisation rurale (actuellement, les communes des cantons de Barenton, Juvigny-le-Tertre et Le Teilleul), ceci selon le tableau ci-après :

<b>I - TAUX ET ABATTEMENTS</b>							
<b>REGIMES</b>	<b>OPERATIONS TAXABLES</b>	<b>ARTICLES C.G.I.</b>	<b>TAUX LEGAL</b>	<b>TAUX OU ABATT. MINIMUM</b>	<b>TAUX OU ABATT. APPLICABLES</b>		<b>TAUX OU ABATT. MAXIMUM</b>
					<b>jusqu'au 31.05.N</b>	<b>à compter du 01.06.N</b>	
Tous immeubles	Acquisitions d'immeubles quel que soit leur usage	1594 D	3,60%	1,00%	3,60%	3,60%	3,60%
Spécificités des immeubles à usage d'habitation et de garage	Abattement général (facultatif)	1594 F ter 1er et 2è al.		7 600,00 €	-	-	46 000,00 €
	Abattement limité (facultatif)	1594 F ter 3è al.		7 600,00 €	30 400,00 €	30 400,00 €	46 000,00 €

<b>II - EXONERATIONS FACULTATIVES</b>				
<b>OPERATIONS CONCERNEES</b>	<b>ARTICLES C.G.I.</b>	<b>En vigueur au 31.05.N et reconduite au 01.06.N</b>	<b>En vigueur au 31.05.N et supprimée au 01.06.N</b>	<b>nouvelle et applicable au 01.06.N</b>
Cessions de logements par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 G	-	-	-
Acquisition d'immeubles d'habitation par les H.L.M. et les S.E.M.	1594 H	-	-	-
Acquisition par les mutuelles de retraite des anciens combattants et victimes de guerre	1594 I	-	-	-
Baux à réhabilitation	1594 J	-	-	-